

Initiative cantonale

« Maximum 10 pour cent du revenu pour les primes d'assurance-maladie »

Dossier de presse

Communiqué de presse

L'INITIATIVE CANTONALE « MAXIMUM 10 POUR CENT DU REVENU POUR LES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE » EST LANCÉE !

Réuni-es aujourd'hui à Sion, les membres du comité d'initiative 10 % Valais ont officiellement lancé l'initiative cantonale « Maximum 10 pour cent du revenu pour les primes d'assurance-maladie ». Cette initiative répond à la demande de la population valaisanne, exprimée le 9 juin dernier, de plafonner enfin les primes d'assurance-maladie.

Les prix augmentent, les salaires et les rentes stagnent. Le pouvoir d'achat de la population est sous pression. Les primes d'assurance-maladie ont plus que doublé depuis 1997. Selon l'OFS, la charge des primes nette est passée de à 6,6 % en moyenne du revenu disponible en 2000 à 14 % en 2020, et ce, avant même les trois fortes hausses de 2023 (+5,4 %) et 2024 (+8,7 %) et celle de 2025 de 7,8 % pour le Valais.

Cette augmentation est lourde de conséquences pour les personnes disposant de bas et moyens revenus : elles sont de plus en plus à renoncer aux soins. Alors qu'il était de 5 % en 2010, le taux de renoncement est passé à 18,8 % en 2023. Et c'est surtout dans la classe moyenne que l'augmentation est la plus marquée, passant de 7 % en 2010 à 21 % en 2023.

C'est dans ce contexte qu'en juin dernier, la population valaisanne disait OUI à l'initiative d'allègement des primes du PS. Mais celle-ci a finalement été refusée à l'échelle nationale. En réponse à cela, plusieurs partenaires politiques et syndicaux du Valais ont décidé de lancer ensemble une initiative cantonale pour plafonner les primes à 10 pour cent du revenu.

L'initiative, conçue en termes généraux, comporte trois principes :

1. Les primes à la charge des assuré-e-s s'élèvent au maximum à 10 pour cent du revenu disponible. Il est tenu compte de la situation des ménages.
2. Le taux maximum peut être réduit pour les catégories de revenus bas et modestes.
3. Les assuré-e-s pour qui la charge des primes représente déjà moins de 10 pour cent de leur revenu disponible en raison d'un soutien au travers de réductions individuelles de primes ne voient pas leur situation se péjorer.

Depuis des années, les primes explosent, et les acteurs du système se regardent les uns les autres, s'accusent toutes et tous d'inaction, personne ne prend ses responsabilités, et c'est la population qui en fait les frais. Il est temps de dire STOP. De nombreux partenaires politiques et syndicaux ont ainsi répondu à l'appel lancé par le PSVR, pour enfin mettre un terme à l'explosion des primes maladie, et protéger concrètement le pouvoir d'achat des Valaisannes et des Valaisans.

Le comité d'initiative 10 % Valais comprend des représentant-es du PSVR et des JSVR, du SPO et de la JUSO Oberwallis, des Vert-e-s valaisans et des Jeunes Vert-e-s, POP Valais-Wallis, d'Entremont Autrement, de l'Union syndicale valaisanne, d'Unia Valais, du SCIV, de l'Oberwalliser Gewerkschaftsbund et de Syna. Le délai de récolte court jusqu'au 2 février 2026.

Intervention de Clément Borgeaud, président du PSVR

Seules les paroles prononcées font foi.

Chères et chers collègues, chères et chers représentant-es des médias,

C'est un vrai plaisir de vous accueillir à cette conférence de presse que j'ai l'honneur d'ouvrir. Je commencerai et passerai ensuite la parole à nos différents partenaires, puis vous pourrez nous poser vos éventuelles questions et nous serons ensuite à votre disposition pour des interviews individuelles si vous en avez besoin.

Vous le voyez nous sommes beaucoup autour de cette table. Beaucoup à répondre, aujourd'hui, aux préoccupations concrètes et affirmées de la population valaisanne, qui disait oui à l'initiative d'allègement des primes du Parti socialiste suisse, à 52,31%. Un oui qu'on comprend facilement : le pouvoir d'achat est sous pression, mais les salaires et les rentes stagnent. Depuis des années, les primes explosent, et les acteurs du système se regardent les uns les autres, s'accusent toutes et tous d'inaction, personne ne prend ses responsabilités, et c'est la population qui en fait les frais.

Elle a malheureusement été rejetée au niveau national. Dans la foulée, le PSVR a annoncé réfléchir au lancement d'une initiative cantonale en la matière. On a passé les mois qui ont suivi à discuter avec les partenaires politiques et syndicaux cantonaux, à élaborer un texte, et nous voici.

Le SPO, les JSVR, la JUSOO, l'Union syndicale valaisanne, Unia, les SCIV, les VERT-E-S et les jeunes vert-e-s, le POP, l'Oberwalliser Gewerkschaftsbund, Syna Haut-Valais et Entremont Autrement ont répondu à l'appel lancé par le PSVR, pour enfin dire STOP à l'explosion des primes maladie, et protéger le pouvoir d'achat des Valaisannes et des Valaisans.

Vous avez pu découvrir le texte dans le Bulletin officiel aujourd'hui. Il s'agit d'une initiative législative conçue en termes généraux, autrement dit, nous posons des principes qu'il s'agira par la suite de transposer dans l'appareil légal cantonal. Ce choix a pour objectif de laisser une certaine marge de manœuvre dans la mise en œuvre, en matière de prime de référence ou moyenne, de définition du revenu disponible, de prise en compte de la situation des ménages. 3 principes donc :

- Plafonner à 10% en tenant compte de la situation des ménages
- Possibilité de réduire le taux maximum pour les catégories de revenus bas et modestes
- Pas de péjoration de la situation des assuré-es pour qui la charge est déjà inférieure à 10% en raison d'un soutien via les RIP

Avec cette initiative, nous envoyons un message clair : nous disons STOP à l'explosion des primes, et agissons concrètement pour la population valaisanne, pour son pouvoir d'achat.

Intervention de Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais

Seules les paroles prononcées font foi.

Le 9 juin 2024 la population valaisanne acceptait à plus de 52% l'initiative nationale d'allègement des primes qui visait à plafonner à 10% du revenu des ménages le montant dédié au paiement des primes de l'assurance-maladie LAMAL. Cependant au niveau national l'objet ne fut pas accepté.

Fort de ce constat, il est de notre devoir de proposer aux citoyennes et citoyens de ce canton de revenir avec un projet similaire mais au niveau cantonal cette fois. Ceci d'autant plus que les primes continuent et continueront d'augmenter. Rien que pour 2025, l'augmentation est de 7.8% pour le Valais

L'explosion des primes LAMAL attaque sévèrement le pouvoir d'achat

Les primes d'assurance maladie ont plus que doublé depuis 1997 tandis que les salaires et les rentes, n'ont, dans le même temps, guère, augmenté.

Selon les chiffres de l'OFS, la charge des primes nette (soit après déduction des éventuelles réductions individuelles de primes accordées) s'élevait en moyenne à 6,6 % du revenu disponible, pour les ménages en 2000. En 2020 (dernière enquête officielle), elle englobait déjà 14 % du revenu disponible, soit une augmentation de 112 % ! Et ce, avant même les trois fortes hausses de 2023 (+5,4 %) et 2024 (+8,7 %) et celle de 2025 de 7.8% pour le Valais.

Cette explosion des primes LAMAL a de nombreuses conséquences graves pour la population suisse. D'abord en devant consacré chaque année une plus grande part de son revenu pour payer les primes LAMAL, la population voit son pouvoir d'achat s'éroder et le fardeau des primes n'est plus supportable même pour les classes moyennes.

Par ailleurs, Caritas a pu constater que les coûts de la santé représentent une charge énorme pour toutes les personnes qui sont touchées ou menacées par la pauvreté. Selon les derniers chiffres de l'OFS cela concerne une personne sur six en Suisse. Soit 1.34 million d'habitants dont 270'000 enfants.

L'explosion de coûts conduit au renoncement aux soins

Cette augmentation annuelle massive d'impôts alors même que les revenus stagnent (le système des primes LAMAL par tête, est le seul impôt qui augmente chaque année sans être corrélé à une augmentation des revenus !) conduit de plus en plus de personnes à choisir des franchises élevées (aujourd'hui la franchise moyenne est de 1'200 frs). Le conseil fédéral lui-même l'a constaté en indiquant que « la prime standard n'a cessé de perdre en importance au cours des dernières années ; elle n'est choisie que par une minorité d'assurés. »

Le problème de ces franchises élevées conduit de nombreuses personnes à renoncer, faute de moyen, à se soigner ! Et ce dans le pays le plus riche du monde !

L'évolution du taux de renoncement aux soins de santé pour des raisons financières est du reste alarmant. Alors qu'il était de 5% en 2010, il est de 18.8% en 2023, soit un patient sur cinq ! Il est très important de souligner que c'est surtout dans la classe moyenne que l'augmentation du taux de renoncement est la plus marquée, passant de 7% en 2010 à 21% en 2023 !

C'est en Suisse que nous payons le plus

Par ailleurs, en comparaison internationale, nous pouvons constater que dans presque tous les pays de l'EU, environ 80% des dépenses de santé sont financées principalement par les impôts et les cotisations sociales. En Suisse, ce pourcentage n'est que de 36%. Environ 42% des dépenses sont financées par les primes par tête indépendantes du revenu et plus de 22% par les paiements directs !

Plafonner les primes à 10% du revenu disponible pour améliorer le pouvoir d'achat et permettre à tout le monde d'avoir accès aux soins tout en rejetant l'initiative pour un frein aux coûts

Lors des travaux qui ont débouché sur la création de la LAMAL, l'idée était de plafonner le montant des primes à 8% du revenu disponible. Notre initiative cantonale vise à le plafonner à 10%.

Ainsi non seulement les personnes avec des revenus modestes verront leur situation financière s'améliorer mais également les personnes avec des revenus moyens ainsi que les familles avec enfants et les retraité.e.s. En corolaire, nous garantissons également un accès aux soins pour toutes les personnes qui en ont besoin.

La campagne de signatures qui s'ouvre va nous permettre de convaincre, si besoin était, la population valaisanne du bienfondé de cette initiative pour défendre leur pouvoir d'achat et l'accès aux soins pour tous et toutes.

Intervention de Francine Zufferey, présidente de l'Union Syndicale Valaisanne

Seules les paroles prononcées font foi.

La hausse continue des primes d'assurance-maladie exerce une pression financière croissante sur les ménages. Cela engendre également des répercussions collatérales significatives, tant sur le plan physique, social et psychologique.

En 2025, la prime mensuelle moyenne d'assurance a augmenté de 6 % soit plus de 21.60 par mois. Les ménages doivent allouer jusqu'à 15 % de leur revenu au paiement des primes et la baisse du pouvoir d'achat chaque année devient une préoccupation existentielle.

De nombreux assurés optent pour des franchises élevées pour réduire le montant de leurs primes. Cependant cette stratégie comporte des risques : en cas de besoin médical, les coûts initiaux élevés peuvent dissuader une personne à consulter un professionnel de santé, retardant ainsi les diagnostics et les traitements. Les contraintes financières peuvent engendrer du stress, de l'anxiété et un sentiment d'insécurité quant à l'avenir. Ces pressions psychologiques peuvent affecter la santé mentale, entraînant potentiellement des troubles tels que la dépression ou l'épuisement professionnel.

En 1996, lorsque l'assurance est devenue obligatoire pour tout un chacun, il y avait eu un engagement politique à savoir que les coûts liés aux primes ne devaient pas dépasser plus de 8 % du revenu imposable avec le système de réduction des primes. Or, cette promesse ne tient plus puisqu'une grande partie de la population subit une pression financière bien plus excessive.

La solidarité sociale n'est plus équitable et les baisses du pouvoir d'achat touchent encore plus cruellement les rentiers, les personnes sans formation, sans passeport suisse et les salarié-e-s peu protégé-e-s avec de petits revenus. De plus, les femmes sont particulièrement impactées en raison d'inégalités salariales, de carrières interrompues et d'emploi à temps partiel.

Le risque de pauvreté peut entraîner un endettement, une marginalisation sociale, une diminution de la participation à la vie communautaire et finalement cela aura aussi des répercussions financières à la toute la société.

Le plafonnement des primes maladies permet dans l'immédiat d'offrir un bol d'air à une majorité de la population tout en préservant les intérêts de la société.

L'assurance maladie de base ne doit pas répondre à des logiques de marché mais doit garder sa mission d'assurance sociale.

Il reste néanmoins urgent de réformer le système de l'assurance maladie, mais en Valais, nous utilisons à ce stade l'initiative car d'être bien soigné ne doit pas devenir un luxe possible pour seulement les nantis.

Le plafonnement des primes permettrait d'atténuer cette pression financière ayant des impacts directs sur le pouvoir d'achat pour une grande partie de la population tout en assurant un accès universel aux soins.

Alors à vos stylos !

Intervention de Bernard Tissières, coordinateur du SCIV

Seules les paroles prononcées font foi.

En notre qualité de syndicat défendant non seulement les travailleuses et les travailleurs, mais également les familles, nous ne pouvons rester insensibles à l'explosion des primes qui grève considérablement leur budget, voire les met en difficulté.

Notre système ne prévoit pas de primes proportionnelles aux revenus et c'est par les réductions de primes que nous soulageons les ménages à bas et moyens revenus.

Cependant, ces aides ne sont plus suffisantes car, en trente ans, le poids de la couverture maladie obligatoire a plus que doublé et la charge des primes est trop élevée occasionnant de grandes pertes de pouvoir d'achat.

Contrairement au principe de l'impôt qui progresse en fonction des revenus, les primes d'assurance maladie ne cessent d'augmenter, indépendamment des revenus et bien plus que l'inflation.

Un apport financier du canton par des recettes fiscales est de nature à atténuer le caractère antisocial des primes par tête et surtout apporte un soutien financier des plus bienvenus pour les familles.

En dix ans, les assurés ont opté pour des franchises plus élevées pour économiser et certaines personnes ont même déclaré avoir renoncé à aller chez le médecin pour des raisons de franchise.

Lors de l'entrée en vigueur de la LAMal, un consensus avait été trouvé sur l'objectif qu'aucun ménage ne devait consacrer plus de 8 % de son revenu disponible pour payer la prime.

On voit qu'il s'est écoulé de l'eau sous les ponts, mais il n'en demeure pas moins qu'une tranche de la population doit consacrer largement plus que ce pourcentage, voire plus du double de son revenu disponible, tout en étant confrontée à des difficultés ou à des impossibilités de payer les primes.

Nous avons un moyen de stopper cette spirale infernale des primes en instaurant un mécanisme de plafonnement garantissant que les primes ne dépassent pas 10 % du revenu disponible. Cette initiative va d'abord profiter aux bas salaires, mais aussi à celle et ceux ayant des revenus moyens.

Nous croyons qu'il s'agit d'un bon outil pour faire en sorte que l'explosion des primes ne dévore pas davantage les budgets des travailleuses, des travailleurs et des familles.

Nous nous engageons à soutenir et à réunir les signatures nécessaires pour le dépôt de l'initiative « maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance maladie ».



Intervention de Mathieu Clerc, vice-président des Vert-e-s Valais

Seules les paroles prononcées font foi.

Un système à bout de souffle

Nous le savons tous, le système actuel s'essouffle. Année après année, les primes augmentent plus vite que les salaires, pesant toujours plus lourdement sur les budgets des ménages. En Valais comme ailleurs, de nombreuses familles, des salariés, des indépendants et des retraités peinent à assumer ces coûts exorbitants.

Les aides actuelles ne suffisent plus. Le Conseil fédéral et le Parlement savent que la situation est intenable, mais aucune action d'ampleur n'est prise. Il faut une volonté politique forte pour changer la donne. C'est pourquoi nous lançons cette initiative : pour mettre la pression, pour exiger des solutions concrètes, pour redonner de l'air aux citoyennes et citoyens.

Une mesure juste et nécessaire

Plafonner les primes à 10% du revenu est une mesure de bon sens, déjà soutenue dans d'autres cantons. Cela permettrait d'assurer un accès à la santé pour toutes et tous, sans que le paiement des primes ne devienne une charge insurmontable. Cette initiative est une première étape pour une réforme en profondeur du système de financement de la santé.

Mobilisation et engagement

Nous comptons sur un large soutien populaire. Dans les semaines à venir, nous allons mobiliser sur le terrain, expliquer les enjeux, démontrer l'urgence d'agir. Nous avons besoin d'un débat courageux, d'une pression citoyenne forte pour contraindre les décideurs à réagir.

Nous invitons toutes celles et ceux qui veulent une politique de santé plus juste à rejoindre ce combat, à signer cette initiative et à la faire signer autour d'eux.



Intervention de Claudia Alpiger, présidente du SP Oberwallis

Seules les paroles prononcées font foi.

Wir befinden uns mitten in einer Kaufkraftkrise. Für tausende Menschen in unserem Kanton wird es immer schwieriger über die Runden zu kommen. Die Löhne stagnieren während die Kosten für Lebensmittel, fürs Wohnen und vor allem die Krankenkassenprämien explodieren. Es ist für die SP Oberwallis klar, dass wir diesen Menschen jetzt helfen müssen.

Das Schweizer System der Gesundheitsfinanzierung ist weltweit eines der asozialsten. Die Kopfprämien sind für Leute mit niedrigen Einkommen und für den Mittelstand eine riesige Belastung, während sie für die Reichen nur «Peanuts» sind. Zusätzlich zur unsolidarischen Finanzierung werden auch alle Reformen, welche zur Kostendämpfung beitragen könnten, durch die Lobbyisten in Bern blockiert. Die Interessen der Pharma-Industrie, der Medizinaltechnik-Industrie, der Krankenkassen und der Spezialärzteschaft werden für wichtiger befunden als die Interessen der Prämienzahler:innen.

Gerne würden wir das System grundlegend reformieren. Aber auf kantonaler Ebene sind uns dafür die Hände gebunden. Wir könnten also nun die Hände in den Schooss legen und warten bis Bundesbern das Problem löst. Das ist aber nicht unsere Art – wie Sie uns kennen. Mit den Prämienverbilligungen gibt es auf kantonaler Ebene ein Instrument, das wir einsetzen können, um die Bevölkerung zu entlasten und die Finanzierung solidarischer zu gestalten.

Wir wollen mit dieser heute lancierten Initiative dafür sorgen, dass niemand im Wallis mehr als 10% seines Einkommens für die Krankenkassenprämien ausgeben muss. Dies wäre eine grosse Entlastung für die niedrigen Einkommen aber auch für weite Teile des Mittelstands. Aber nicht nur direkt Betroffene werden von dieser Initiative profitieren. Durch die damit erfolgte Stärkung der Kaufkraft kann sich eine Familie vielleicht mal wieder einen Skitag leisten, können Alleinstehende mal wieder ein Kaffee in einem Restaurant trinken gehen, kann eine alleinerziehende Mutter ihrem Kind mal wieder neue Schuhe kaufen oder kann ein Rentnerpaar mal wieder ein Konzertbesuch machen. Grosse Teile der Walliser Wirtschaft – sei dies der Tourismus, die Gastronomie, das Gewerbe – werden von einer Stärkung der Kaufkraft profitieren.

Für die SP Oberwallis ist klar, dass diese Initiative bitter nötig ist und wir auch gute Chancen haben, sie bei einer Volksabstimmung zu gewinnen.



Intervention de Yves Niveaux, vice-président du POP Valais-Wallis

Seules les paroles prononcées font foi.

Les soins de santé se dégradent chaque année davantage et ils sont, aujourd'hui, de plus en plus inféodés aux caisses-maladie qui décident de la nature et la durée de soins que les patients doivent recevoir. Cela augmente considérablement la charge administrative des médecins qui doivent sans cesse justifier leurs traitements au détriment de leur présence auprès des patients. Même chose pour les soignants qui doivent rendre compte de leur travail pour satisfaire aux contrôles des caisses-maladie. Tout cela est dénoncé de longue date par les organisations professionnelles, les syndicats et les partis de gauche sans qu'il n'y ait de réactions claires de la part de l'état. Pire, le peuple suisse, il y a peu, s'est prononcé par référendum pour des soins forts et là encore l'état n'a rien mis en oeuvre de concret pour atteindre les objectifs définis par les initiants. Cette inaction de la part de l'état, soumis aux désidératas des lobbies pharmaceutiques et des caisses-maladie, est insupportable.

Le POP exige que des mesures rapides soient mises en place pour assurer des soins de qualité.

Intervention de Gianluca Casili, secrétaire régional de Syna Haut-Valais

Seules les paroles prononcées font foi.

Die letzten Jahre waren nicht einfach für viele Walliser Familien. Alles wurde teurer Lebensmittel, Mobilität, Wohnen und vor allem auch die Krankenkassenprämien. Dies während die Löhne für die meisten stagniert haben. So wissen nun nicht nur einkommensschwache, sondern auch Familien aus dem Mittelstand nicht mehr wie sie Ende Monat über die Runden kommen sollen.

An dieser Kaufkraftkrise tragen die explodierten Krankenkassenprämien eine grosse Mitschuld. Sie sind im Wallis seit 2008 um 135 % gestiegen. Im Vergleich dazu sind die Löhne schweizweit seit 1998 um nur 49% gestiegen. Somit sind die Haushaltsbudget der Walliser Familien.

Unsere Initiative wird das Kaufkraftproblem nicht lösen aber tausenden Walliser Familien etwas Luft verschaffen. Die Initiative wird insbesondere dafür sorgen, dass mehr Familien, auch aus dem Mittelstand, entlastet werden. So werden in Zukunft auch Familien mit 2 Einkommen profitieren können. Auch für die Familien die jetzt schon Subventionen erhalten wird die Höhe, dieser Subventionen steigen.

Abschliessend ist für mich klar, dass wir im Bereich der Krankenkassensubventionen nicht untätig bleiben können. Wenn die Prämien weiter steigen, wird es für tausende Walliser Familien zu einer existenziellen Krise kommen.

Darum ist es für uns klar, dass diese Initiative einen wichtigen Beitrag zur Stärkung der Walliser Familien leisten kann.



Seules les paroles prononcées font foi.

Bonjour à toutes et tous et merci pour votre présence. Je suis ravie que les vallées latérales et les régions périphériques soient représentées ici aujourd'hui, notamment par notre mouvement Entremont Autrement, actif depuis plus de 15 ans.

Selon l'étude de 2020 « problème d'accès aux soins » demandée par l'office fédéral de la santé publique (OFSP), il existe deux obstacles à l'accès et la prise en charge des soins. Le premier dans la demande (le recours au soins) qui s'explique en majorité par la peur des coûts et la méfiance générale de « se faire avoir ». Alors que les assurances maladies devaient être un outil de garantie d'accès au soin, on voit que leurs pratiques les en éloignent. En effet, de plus en plus de personne s'empêchent ou se restreignent de consulter leur généraliste par peur des coûts, sans même parler des spécialistes. De plus, ce sentiment de méfiance se ressent face à l'ensemble du corps médical alors qu'on sait bien que ce ne sont pas eux qui encaissent nos primes maladies. Le deuxième obstacle se joue quant à lui dans l'offre (l'accessibilité au soin), essentiellement et malheureusement expliqué par le manque de structure du, en région périphérique et vallée latérale, au vieillissement des professionnels de la santé qui entraîne la fermeture des petits cabinets régionaux. Je vais malheureusement cet après-midi même à un enterrement d'un jeune père de famille qui illustre tragiquement mes propos.

Pour combler ce manque d'offre et ainsi rendre les soins accessibles à toutes et tous quel que soit son lieu de vie, les propositions de l'OFSP sont claires : offrir un cadre de travail agréable et attractif pour la nouvelle génération de professionnels de la santé et adapté à la prise en charge globale de la patientèle. Mais aussi et surtout de voir les choses sous un nouvel angle, avec une nouvelle organisation de travail en équipe. Cela nécessite une réflexion conjointe qui fasse sens et non pas d'initiative privée, entre professionnels locaux et autorités avant que ce soit trop tard

Face à la pénurie médicale annoncée dans les régions périphériques et vallées latérales, l'Entremont représente à mon sens justement un exemple sensé et raisonné. Depuis 2016, la Maison de la Santé de Sembrancher regroupe 3 bâtiments avec notamment le centre médical qui assure également une permanence d'urgence mais aussi un accès aux soins pédiatriques, le centre médicosocial et l'accès à d'autres spécialistes tels que dentiste, physiothérapeute, podologue, ostéo, pharmacie, etc. La députation de l'Entremont a également réussi par un postulat de 2019 à motiver la demande pour une permanence ambulancière 24/24 pour le district et la station de Verbier. L'accès à cette offre en partie cantonale dépend du délai de réponse établi à 20' + du volume d'intervention (1 par jour et 1 par nuit chaque jour). En Entremont, la croissance démographique et le potentiel appui au secteur voisin à convaincu mais il est primordial de doter les régions touristiques hivernales d'une offre adéquate. Rien qu'en Entremont, on passe de 15'000 personnes à 30'000 de plus rien que sur la station de Verbier en plein hiver.

Avec cette initiative populaire cantonale, Entremont Autrement remercie ses alliés de la gauche pour la collaboration dans ce dossier autant important qu'actuel et invite la population valaisanne à se saisir de ce projet qui pourrait concrètement changer leur vie et montrer que le pouvoir reste bien en main du peuple.

Texte de l'initiative

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s ayant le droit de vote dans le canton demandent, en vertu des articles 33 et ss de la Constitution cantonale, que le Conseil d'État prenne des mesures pour limiter les primes de l'assurance-maladie à la charge des assuré-e-s. Pour ce faire, les termes généraux suivants devront être respectés :

1. Les primes à la charge des assuré-e-s s'élèvent au maximum à 10 pour cent du revenu disponible. Il est tenu compte de la situation des ménages.
2. Le taux maximum peut être réduit pour les catégories de revenus bas et modestes.
3. Les assuré-e-s pour qui la charge des primes représente déjà moins de 10 pour cent de leur revenu disponible en raison d'un soutien au travers de réductions individuelles de primes ne voient pas leur situation se péjorer.

Pour le Comité d'initiative,

Parti socialiste du Valais romand

Rue de Conthey 2

CH – 1950 Sion

Téléphone 079 443 76 41

info@psvr.ch

www.psvr.ch